ASSEMBLEE PROVINCIALE SAISON 2009-2010

COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SAISON 2009-2010
Arrêté en date du 20/04/10

Assemblée Générale

L'assemblée générale des clubs se tiendra le **samedi 29/05/2010 à 10H00.**
Salle Edgard Hismans, Rue de l'Egalité, 7390 Quaregnon
Accès : voir calendrier matricule 1567

Ordre du Jour

2.1 Vérification des pouvoirs des délégués des clubs, de 09H30 à 10H00.
Rappel : un membre d'un club peut représenter celui-ci à l'Assemblée en **présentant** sa licence fédérale et la procuration signée par 2 des 4 membres de comité (voir article PA 43 et 77 du ROI).

2.2 Rapport du CP
2.3 Rapport Commission Technique et de propagande (CTPH)
2.4 Rapport Commission de Formation des Arbitres (CFA)
2.5 Rapport du Groupement des Parlementaires
2.6 Rapport des vérificateurs aux comptes
2.7 Interpellation(s)
2.8 PC89
2.9 Budget 2010-2011
2.10 Ratification des cooptations
2.11 Elections des nouveaux membres
2.12 Communication des représentants du Conseil d'Administration
2.13 Proclamations des résultats du championnat
2.14 Mise à l'honneur de membres fédéraux ou de clubs
2.15 Divers
2.16 Résultats des élections

Concerne les divers : les clubs désirant intervenir sont priés de formuler leurs questions relatives à chaque comité ou commission par écrit ou mail au secrétariat du CP pour le 21 mai 2010 au plus tard.

Rapport d'activités du Comité Provincial

1-Membres

Comité :

Président :	MAES Jean-Pierre jusqu'au 10 octobre 2009
	NOTELAERS Christophe à partir du 21 octobre 2009
Vice-Président :	NOTELAERS Christophe jusqu'au 21 octobre 2009
	DELEPELAERE Jules à partir du 21 octobre 2009
Secrétaire:	SONVEAUX Robert
Trésorier :	SONVEAUX Robert
Membres :	CAPRON Lucienne, CRAPPE Christian,
	DELEPELAERE Jules, FARAONE Salvatore,
	MOSCIATTI Renzo, TURRISI Joseph,
	VASSART Maurice
	LECOMTE André (coopté le 21 octobre 2009)
	D'HAENE Dominique (suspendue jusqu'au 30 juin 2010)

2-Répartition des tâches à partir du 21 octobre 2009

Robert Sonveaux : Secrétariat du CP
Robert Sonveaux : Trésorerie du CP
Jules Delepelaere : Convocations des arbitres seniors + jeunes AWBB
Joseph Turrisi : Convocations des arbitres jeunes
Jules Delepelaere : Homologation des terrains
Joseph Turrisi : Gestion modifications au calendrier
André Lecomte: Prise et communication des résultats seniors et jeunes
Christophe Notelaers, Salvatore Faraone : Elaboration du calendrier des rencontres
Christophe Notelaers, Robert Sonveaux, Jules Delepelaere : Calendrier administratif
Christophe Notelaers, Robert Sonveaux : Relations avec la presse
Christophe Notelaers : Classements seniors et jeunes
Christophe Notelaers : Compensation en seniors et jeunes
Jules Delepelaere : PC 1 + arbitres de niveau 1
Jules Delepelaere : Contrôle des frais d'arbitrage + PC22
Maurice Vassart : Contrôle des feuilles + application des amendes
Christian Crappe : Gestion du PC 53 au bureau
Jules Delepelaere, Maurice Vassart : Contrôle présence des arbitres
Commission Technique et de Propagande : Lucienne Capron (présidente)
Commission de Formation des Arbitres : Renzo Mosciatti (président)
Christophe Notelaers: Coupe du Hainaut seniors
Salvatore Faraone : Coupe du Hainaut jeunes

3-Sortant et rééligible

Mr Christian Crappe
Un poste vacant suite au décès de Mr Jean-Pierre Maes.

4-Cooptation à ratifier

Mr André Lecomte

5-Présences aux réunions

Arrêté le 20/04/2010. 2 réunions sont encore programmées pour le comité.
a) Comité

	Conv	Prés.	Exc.
Capron L.	7	7	0
Crappe C	7	6	1
Delepelaere J.	7	7	0
Faraone S	7	7	0
Lecomte A.	3	3	0
Maes J.P.	3	1	2
Mosciatti R.	7	7	0
Notelaers C.	7	7	0
Sonveaux R	7	7	0
Turrisi J.	7	7	0
Vassart M.	7	7	0

b) Bureau

Crappe Chr.	26	26	0
Delepelaere J.	27	27	0
Maes J.P.	08	08	0
Notelaers C.	24	24	0
Sonveaux R.	34	34	0
Turrisi J.	19	19	0
Vassart M.	18	18	0

Toutes les absences sont excusées.
Une permanence de bureau sera assurée le mercredi jusque fin juin.

6-Le C.P. remercie le Service d'informations Sportives (SIS) pour la diffusion des résultats du championnat.

7-Le CP remercie également les secrétaires et dirigeants de clubs pour la bonne collaboration et le travail effectué pendant la saison 2009/2010.

Le Président	Le Secrétaire
C. Notelaers	**R.Sonveaux**

Rapport d'activités du Département Calendrier

Calendrier : Saison 2009-2010

Le calendrier des rencontres ainsi que la mise en forme des différentes grilles pour la compétition a été élaboré par Christophe Notelaers assisté de Salvatore Faraone.
Les dates pour le championnat et les coupes ont été approuvées par le CP.
Jules Delepelaere et Robert Sonveaux ont préparé le calendrier des clubs.
Comme la saison passée l'impression du calendrier a été réalisée par M.W productions.

572 équipes se sont inscrites dans le championnat provincial.
29 équipes ont déclaré forfait en jeunes en cours de saison.

Ceci nous permet de terminer le championnat de la façon suivante.

Dames :	Seniors	36	Pupilles	18
	Cadettes	10	Benjamines	15
	Minimes	13	Poussines	13
Messieurs	Seniors	110	Pupilles	56
	Juniors	22	Benjamins	75
	Cadets	40	Poussins	64
	Minimes	38	Pré poussins	33

D'où un nombre total de **543** équipes au niveau Provincial.
Avec l'apport des équipes inscrites en championnat FRBB et AWBB **(64)**, nous comptabilisons un total de **607 équipes.**

Chaque club a consulté son calendrier sur le site provincial.
Une réunion de concertation avec les clubs s'est tenue fin juin.
Une mise à jour régulière du calendrier a eu lieu sur le site du CP Hainaut.
Les calendriers administratifs sont sortis de presse fin août et ont été envoyés à chaque secrétaire par Taxipost.
Une mise à jour de ce dernier s'est tenue sur le site également.
Un nouveau programme de gestion du calendrier a été mis en place en juillet 2009, à la satisfaction générale malgré les inévitables maladies de jeunesse les premières semaines.
La mise à jour chaque semaine des résultats et classements sur le site provincial s'est déroulée avec une grande satisfaction.
La communication des résultats malgré quelques retardataires (un petit effort pour la presse) s'est bien déroulée.

Du 01 juillet 2009 au 10 avril 2010, le site provincial a reçu 274196 visites.

La mise à jour du site permet une visualisation de vos besoins tant pour l'information que la compétition.

Les résultats des jeunes ainsi que les classements sont mis à jour chaque semaine après la vérification des feuilles par le bureau du CP (le mercredi).

Le CP regrette les trop nombreux changements de calendrier (spécialement en jeunes) qui vous occasionnent énormément de frais (près de 5500€ d'amendes rien que pour les forfaits généraux et les modifications au calendrier !). Un peu plus d'attention vous éviterait beaucoup de frais inutiles.

Pour la première fois, cette saison, le CP a décidé de remettre les trophées aux champions du Hainaut non plus lors de l'Assemblée Provinciale mais dans leur salle lors de la dernière rencontre de championnat.
Ces coupes, remises au champions de P1 (dames et messieurs) portent le nom de « Coupe Jean-Pierre Maes », à la mémoire de notre regretté président et ami.
Les 2 premières coupes ont été remises au CEP Fleurus en dames et à l'ASTE Kain en messieurs par messieurs Notelaers et Sonveaux.

Le CP remercie les clubs pour leur participation fructueuse tout au long de la saison.

Enfin, nous remercions la presse pour l'intérêt constant qu'elle porte chaque semaine au Basket-Ball dans notre province.

25/04/2010

Notelaers Christophe Sonveaux Robert

Rapport d'activités – Contrôle des feuilles et présence des arbitres

Toutes les feuilles ont été contrôlées chaque semaine par le bureau (en particulier par MM Delepelaere, Crappe et Turrisi) :
Art. 16 : ne pas présenter à l'arbitre la carte d'identité ou le certificat médical. Trop de laxisme est observé dans ce domaine ;
Art. 28 : le nom du délégué au terrain fait défaut sur la feuille, surtout chez les jeunes ;
Art. 48 : comprend deux amendes : arrivée tardive des feuilles de match au bureau et les feuilles incomplètes (Ex. absence du n° du match) ;
Art. 66 : les résultats des rencontres non transmis dans le délai imparti au responsable ;
Art.73 : les forfaits ;
Art. 35 : l'absence de licence technique chez les entraîneurs ;
Art. 22 : les arbitres n'étant pas présents aux rencontres et ne s'étant pas déconvoqués valablement sont sanctionnés d'une amende équivalente à l'indemnité de match ;

Mr Delepelaere a systématiquement vérifié les indemnités de déplacement demandées par les arbitres :
Art.47 : le trop-perçu des arbitres : leurs clubs remboursent la somme exagérément perçue au club qui les a défrayés.

Chargé par le C.P. d'appliquer les amendes décidées chaque semaine par le bureau, les diverses infractions aux articles précédents ont donc été sanctionnées.

Beaucoup d'amendes citées ci-dessus pourraient être évitées.

Maurice VASSART
Membre du C.P.
20/04/2010

Rapport d'activités des convocateurs

Le championnat 2009 – 2010 se termine. J'ai envie de dire « Enfin ! » tant cette saison a été difficile pour tous les membres du C.P. et , en particulier, pour les convocateurs.
Les raisons ? Elles sont nombreuses et nous allons essayer de vous les énumérer et de les expliquer (vous constaterez que la plupart reviennent chaque saison) :
1) Nous avons connu un hiver long et neigeux occasionnant quasi deux journées de remises de matches, matches qu'il a fallu caser tant bien que mal.
2) Cet hiver plus rigoureux que d'habitude a sévi sur le corps arbitral vieillissant, entraînant maladies, blessures et par conséquent déconvocations multiples auxquelles il a fallu remédier le mieux que nous avons pu.
3) Le nombre de modifications (le record a été battu cette saison, surtout chez les jeunes - 757 -) de dates, d'heures pour les matches et cela parfois au tout dernier moment.
4) Le ras-bol de certains arbitres devant les remarques désobligeantes, les insultes et la violence sur les terrains. Nous pouvons les comprendre.
5) Le manque d'arbitres disponibles (la liste des arbitres hennuyers comporte environ 160 arbitres nationaux, régionaux, provinciaux, candidats). Nous ne pouvons compter que sur une quarantaine seulement d'arbitres de cadre, c'est-à- dire arbitres ne mettant aucune restriction pour arbitrer.
Nous espérons que l'initiative prise par le C.P. Hainaut, initiative qui a permis d'organiser deux cours «rapides» pour candidats arbitres provinciaux apportera pour la saison prochaine un plus bien nécessaire..

Les deux convocateurs voudraient néanmoins remercier vivement tous ces arbitres qui permettent, malgré tout ce qui a été dit précédemment, aux joueurs et amateurs de basket de pratiquer et d'assister chaque week-end à leur sport favori.
Et surtout remercier et féliciter tous ces anciens arbitres, ces arbitres qui comptent 50, 60 et même 70 années et qui sifflent encore et toujours chaque week-end 4, 6, 8 matches.
Bravo et merci mes Amis, sans Vous on ne jouerait pas tous les matches inscrits au calendrier.

Mesdames, Messieurs, vous qui nous ferez le plaisir de lire ce petit article, prenez conscience de l'état de notre, de votre arbitrage hennuyer et aidez-nous en recrutant et en envoyant des (jeunes) arbitres lors des prochains cours.

Vos plus que dévoués,
Joseph Turrisi et Jules Delepelaere

Rapport d'activités - Changements aux calendriers et forfaits généraux

Ayant repris, en plus de mes fonctions de convocateur jeunes, les fonctions de notre regretté ami Jean-Pierre Maes concernant les modifications de calendrier et les forfaits généraux, je ne vous cache pas que pour une première, j'ai été gâté.
La saison qui vient de s'achever a vu un nombre considérable de demandes de changements de calendrier à savoir 757 inscriptions sur le site et cela malgré les 1589 modifications pré-calendrier qui ont été actées avant le début de la saison par le CP.
757 modifications calendrier avec application des PC59 et 74 (FFG). Les taxes ont été appliquées pour tous les cas du 01/08/2009 au 23/04/2010 (Sauf pour cause de coupe du Hainaut, AWBB, Sélections et rencontres remises pour cause de neige).
De plus, les intempéries sont venues perturber le bon déroulement des journées du 20 décembre, 9 & 10 janvier et du 30 janvier.
Au niveau du PC74 (FFG) nous avons malheureusement dû déplorer 29 équipes qui ont déclaré forfait en cours de saison, ce qui explique aussi l'augmentation des modifications.
Et je ne parle pas du nombre de forfaits d'un match surtout en cette fin de championnat aussi bien en jeunes qu'en seniors.

Pour votre information, les taxes PC59 & PC74 s'élèvent pour cette saison :

PC 59

757 modifications

août 09	79,7
sept-09	568,8
oct-09	494,4
nov-09	560,2
déc-09	301,3
janv-10	537,5
févr-10	412
mars-10	670
avr-10	273,3
	3897,2

PC 74

29 équipes forfaits

août 09	251,4
sept-09	777,9
oct-09	274,3
nov-09	114,3
déc-09	45,7
févr-10	68,6
	1532,2

Comme mes prédécesseurs le faisaient les années précédentes, je vous invite à essayer de respecter les délais d'introduction de vos demandes comme prévus dans les statuts (**et d'utiliser le document ad hoc**) et pas comme quelques fois cette saison, la veille des rencontres ! N'oubliez pas que ces changements impliquent souvent des changements d'arbitres !

25/04/2010

Turrisi Joseph

Rapport d'activités de la Commission "Coupe du Hainaut"

Saison 2009-2010

Les Coupes du Hainaut ont été prises en charge par Mr Christophe Notelaers pour les catégories « séniors » et par Mr Salvatore Faraone pour les catégories « jeunes ».

Equipes Inscrites :

Dames : 29
Messieurs : 57
Jeunes filles : 55 dont Cadettes : 10 Minimes : 13 Pupilles : 18 Benjamines : 14
Jeunes garçons : 211 dont Juniors : 23 Cadets : 35 Minimes : 35 Pupilles : 37
Benjamins : 42 Poussins : 39

56 rencontres ont été programmées en catégorie « Dames ».
92 rencontres ont été programmées en catégorie « Messieurs ».
274 rencontres ont été programmées en catégories « Jeunes ».

2 forfaits généraux ont été enregistrés en catégorie « Dames » au premier tour.
2 forfaits généraux ont été enregistrés en catégorie « Messieurs » au premier tour.
15 forfaits et un double forfait ont été enregistrés en catégories « Jeunes ».

Les résultats et classements ont été publiés et mis à jour sur le site provincial par Mr Christophe Notelaers.

L'organisation des finales a été attribuée au club du REBC Templeuve (0496) que nous tenons encore une fois à remercier et féliciter pour la parfaite organisation du week-end des 13 et 14 mars 2010 dans la salle omnisports de Celles.

Les challenges Marcel Romainville ont été remis aux clubs du BCCG2007 (Dames) et du Royal Eveil Mont-sur-Marchienne (Messieurs).

Les prix du fair-play ont été attribués par le Conseil Judiciaire du Hainaut à Mlle M Greco (Fam gaulois Quiévrain) et à Mr N De Luca (Essor Charleroi).

Nous tenons également à remercier les convocateurs des arbitres, Messieurs Delepelaere et Turrisi, pour leur précieuse collaboration tout au long de cette épreuve ainsi que les membres des différents Comités de l'AWBB pour leur présence et leurs encouragements.

Merci enfin à tous les clubs de la province sans qui ces coupes ne pourraient exister ainsi qu'aux médias pour leur couverture de l'épreuve tout au long de cette compétition.

A la saison prochaine !

Salvatore Faraone et Christophe Notelaers

Règlements à approuver par l'Assemblée Provinciale :

Les adaptations par rapport à la saison dernière apparaissent en rouge.

Règlement de la Coupe du Hainaut "Séniors"2010-2011

1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut.

2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut séniors sont introduites à l'aide du formulaire annexé.
Les clubs de 1ère provinciale "Dames" et "Messieurs" sont inscrits d'office.
Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe participant au championnat provincial.
Si un club possède plusieurs équipes, c'est toujours celle évoluant au niveau provincial le plus élevé ou l'équipe A qui est prise en considération.

3) Toutes les joueuses de 15 ans et plus/tous les joueurs de 16 ans et plus affiliés au club peuvent participer à la coupe du Hainaut Séniors, à condition de respecter le point 4.

4) Dès qu'un(e) joueur(se) a été inscrit(e) sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national FRBB en seniors, il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/FRBB doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs(ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard 8 jours avant les 1/8èmes de finale.
Passé cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.
Exception :
Lors du premier tour uniquement (1/16ème de finale ou poules éliminatoires), le point 4 ne sera pas d'application.

5) Les Coupes du Hainaut séniors se dérouleront suivant les règlements de l'A.W.B.B. à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.

Les 1/16èmes de finale se joueront en poules de 4 équipes (3 le cas échéant), chacune rencontrant les 3 (ou 2) autres suivant un programme prédéfini (tirage au sort lors des réunions calendriers).
Les équipes classées 1ère de chaque poule (en hommes) et les deux premières (en dames) seront qualifiées pour les 1/8èmes de finale.
Le club qui évolue en championnat dans une division inférieure, bénéficie d'un avantage de 5 points par division d'écart lorsqu'il joue à domicile et d'un avantage de 8 points par division d'écart lorsqu'il joue en déplacement.
Lorsque le club visité inverse son match et devient visiteur (avec accord écrit du club visiteur à l'origine), l'avantage est adapté en conséquence.
Les finales sont considérées comme se déroulant sur terrain neutre, l'avantage sera donc toujours de 5 points par division d'écart.

6) Une victoire vaut 3 points, une défaite 1 point, un forfait 0 point. Même pour match de poule, il faut un vainqueur pour chaque match. En cas d'égalité, on jouera autant de prolongations que nécessaire pour départager les 2 équipes. L'équipe qui déclare ou est déclarée forfait pour un match du premier tour (poules éliminatoires) pour quelque raison que ce soit verra d'office les résultats des autres matches sanctionnés d'un score de forfait (sans amendes pour les matches joués ou à jouer) et ce afin de mettre tous les clubs de la poule sur un pied d'égalité quant à l'average. Même si le score de forfait est appliqué, les matches restants doivent être joués.

7) A l'issue du mini championnat du premier tour, si deux équipes sont à égalité, le résultat entre ces deux clubs sera déterminant.
Si plusieurs clubs terminent avec le même nombre de points, l'average général (à l'issue des deux ou trois rencontres) sera pris en considération (de l'average le plus positif au plus négatif).
Si l'average est identique, l'équipe qui aura inscrit le plus de points sera qualifiée.

8) Les frais d'arbitrage sont à charge du club visité. Ce club peut percevoir un droit d'entrée.

9) A partir des 1/8èmes de finale, les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP en réunion de Comité.
Ce tirage au sort détermine aussi quelle est l'équipe visitée.

10) Les demi-finales se jouent par aller-retour.
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes).

11) Les dates prévues pour les matches des différents tours sont fixées par le CP Hainaut en début de saison.
En principe, les dates choisies par le CP ne coïncideront jamais avec une journée normale de championnat.
Il est cependant possible que des matches de championnat déplacés soient prévus à ces dates.
Dans ce cas, c'est la Coupe qui reste prioritaire.
Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "seniors" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.
En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.

Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province.
Un appel aux clubs désireux de l'organiser sera fait via internet.

12) Les matches des tours précédant les demi-finales devront nécessairement se jouer à la date prévue ou à une date avancée; en accord avec son adversaire.

Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.

13) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O. I.
En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement correct de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 1.000€. Une amende de 2.000€ sera appliquée en cas de forfait en finale.

14) Un challenge sera attribué aux vainqueurs de la Coupe. Ces derniers en reçoivent la garde pour une durée d'un an. Il sera acquis définitivement en cas de victoires trois années successives ou cinq années non consécutives sur une période de dix ans (à partir de la première victoire). Les vainqueurs recevront à titre définitif une coupe souvenir.
Les clubs vainqueurs de la Coupe doivent remettre les challenges au responsable au plus tard 15 jours avant les finales.

15) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe).
Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.

16) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du CP, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le mercredi suivant à 19 heures au local provincial.

17) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.

18) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale le 29 mai 2010

Règlement de la Coupe du Hainaut "Jeunes" 2010-2011

1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut "Jeunes".

2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut "Jeunes" sont introduites à l'aide du formulaire annexé.
Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe par catégorie participant au championnat provincial.

3) Dès qu'un(e) joueur(se) a été inscrit sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national FRBB (dans n'importe quelle catégorie jeunes ou seniors), il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/FRBB doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs(ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard pour le premier week-end de championnat.
Passée cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.

4) Les Coupes du Hainaut "Jeunes" se dérouleront par élimination directe suivant le règlement de l'A.W.B.B., à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.
Pour les catégories poussins, benjamins et benjamines, le règlement en vigueur pour le championnat 2010-2011 qui paraîtra sur le site et dans le calendrier provincial sera d'application.

5) Les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP.
Ce tirage déterminera quelle est l'équipe visitée.
Une équipe ayant joué deux fois consécutivement en déplacement par tirage au sort sera automatiquement visitée pour la 3ème rencontre.
Si lors du tirage deux équipes ayant déjà joué deux fois en déplacement sont opposées, l'équipe visitée sera celle du tirage.

6) Jusqu'en ¼ de finales inclus, en cas d'égalité à l'issue des matches, il y a une ou plusieurs prolongations de 5 minutes (3 minutes pour PO, BEF, BEG) jusqu'à la qualification d'une des 2 équipes.
Les demi-finales se jouent par aller-retour.
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes - 3 minutes pour PO, BEF, BEG).

7) Un certain nombre d'équipes désignées par tirage au sort peuvent être dispensées de certain(s) tour(s) suivant le nombre d'inscriptions.

8) Les dates prévues pour les matches des différents tours seront fixées par le CP en début de saison.
Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
Les renseignements concernant la date, l'heure et éventuellement la salle sont transmis, par les clubs visités, au responsable de la Coupe ainsi qu'à leurs adversaires.
Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "jeunes" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.
En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.

9) Toutes les rencontres doivent se dérouler en salle.

10) Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province.
Un appel aux clubs désireux de l'organisation sera fait via internet.

11) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O.I.
En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 250€ et une amende de 500€ sera appliquée en cas de forfait en finale pour quelque raison que ce soit.

19) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe). Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.

13) <u>Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :</u>
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du CP, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le mercredi suivant à 19 heures au local provincial.

13) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.

15) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale le 29 mai 2010

Règlement Play-offs saison 2010-2011

Le champion provincial (dames et messieurs) est le club ayant terminé la phase classique du championnat de P1 à la première place. Le champion provincial monte d'office en régionale.

Des play-offs seront organisés afin de désigner le ou les montants éventuel(s) supplémentaire(s) en II Régionale Dames et II Régionale Messieurs.

MODALITES MESSIEURS ET DAMES :

1. Les Play-off sont organisés en première provinciale
2. Les Play-off opposeront les équipes classées de la deuxième à la cinquième place.
   Si un deuxième montant est attribué à la province du Hainaut, le vainqueur des Play-off monte en régionale.
   Si un troisième montant est attribué à la province du Hainaut, le vaincu des Play-off accède également en régionale.
   Si un quatrième montant ou plus est attribué à la province, le classement à l'issue de la phase classique du championnat sera pris en considération.
   Les clubs qualifiés pour les Play-off prennent l'engagement de ne pas refuser la montée.
   Si un des clubs qualifiés de la 2ème à la 5ème place se désiste, il se verra infligé une amende de 250€.
   Il sera alors demandé au club terminant à la 6ème place s'il accepte de jouer les play-off (avec engagement de ne pas refuser la montée) en remplacement du club s'étant désisté.
   S'il refuse, les play-off ne seront pas organisés et les montants éventuels seront désignés suivant le classement de la phase classique, le club s'étant désisté initialement étant exclu.

   Dans le cas où le 6ème remplace un club ayant renoncé, les places 2 à 5 seront attribuées aux clubs participant aux play-off en fonction du classement de la phase classique du championnat.

   Les dates seront communiquées dès que le calendrier 2010-2011 sera établi.
   - dernière journée de la phase classique :

   - 1/2 finale aller : 2-5 3-4
   - 1/2 finale retour : 5-2 4-3
   - 1/2 finale belle éventuelle : 2-5 3-4
   - finale aller :
   - finale retour :
   - finale belle éventuelle :

   N.B. Les demi-finales se disputeront au meilleur des trois manches en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

Les vainqueurs des demi-finales disputeront la finale (au meilleur des trois manches) en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique du championnat fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

3. Calendrier
   Le calendrier définitif sera élaboré le lundi suivant la dernière journée de championnat en présence des clubs concernés.

4. Qualification des joueurs
   Les joueurs qualifiés pour disputer les Play-off devront être affectés au club suivant l'art PC 86.

5. Réclamations et Plaintes
   Le conseil provincial de discipline constitue annuellement une commission Play-off composée de trois membres au minimum.

   Le Comité provincial désigne, pour chaque match des Play-off, un observateur et éventuellement un commissaire de table.

   Procédure : Par dérogation à la partie juridique toute plainte sera déposée auprès de l'observateur dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
   Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire de la commission Play-off.
   L'observateur convoque les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le jour suivant à 19 heures au local provincial.

   Indemnité : L'observateur du Comité Provincial ainsi que le commissaire de table éventuel reçoivent une indemnité de 17,00 € ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement.
   La table officielle sera tenue par les membres des clubs pouvant être assistés d'un commissaire de table désigné par le CP.

Le Président
Notelaers C

Le Secrétaire
Sonveaux R

A approuver par l'Assemblée Provinciale le 29 mai 2010

Rapport d'activités de la Commission Technique et Propagande du Hainaut (CTPH)

Présidente : L. CAPRON

Vice-Président : S. FARAONE

Secrétaire : B. CREMERS

Membres : D. DUPONT, L. RIGAUX, M. CORNEZ

Réunions de la Commission :

19/08/2009 – 06/09/2009 – 01/03/2010 – 2 réunions sont encore prévues avant fin mai 2010.

Participations aux réunions :
CAPRON : 3 participations pour 3 convocations
FARAONE : 1 participation pour 1 convocation
CREMERS : 3 participations pour 3 convocations
DUPONT : 2 participations pour 2 convocations
RIGAUX : 2 participations pour 2 convocations
CORNEZ : 3 participations pour 3 convocations

Coachs provinciaux : S. OUSTA, J. PALIX, M. BORREMANS, M. DAMETTO et R. GILMAND.

La Commission Technique et Propagande remercie les clubs qui ont mis leurs installations à la disposition des coachs pour que les entraînements puissent s'effectuer dans les meilleures conditions à savoir : Colfontaine, Spirou Jeunes, Union Boraine Quaregnon, Fémina Quaregnon, UBC Flénu-Quaregnon, CBH Mouscron, Royale Dottignies, La Louvière AM, Dexia Mons 2 et le BCO St Ghislain.

Bilan de la saison 2009-2010

Voir rapports ci-dessous.

Le nombre d'entraînements a été nettement augmenté et le travail de dépistage a commencé plus tôt afin d'obtenir le meilleur de tous.

Nous avons de cette façon récupéré notre seconde place au challenge Flagothier (classement général des 5 provinces après les 2 JRJ).

La Présidente

L. CAPRON 26/04/10

Bilan des activités CTPH « Filles »

Sélection 96

Les filles retenues ont participé aux activités suivantes :

- 11 entraînements CTPH
- Stage CTPH de 3 jours à la Toussaint (Hall sportif de Frameries)
- Participation au tournoi du BC Femina Rebond Ottignies – Louvain – la – Neuve
- Stage AWBB de 3 jours à la Noël (ADEPS Jambes)
- Match amical contre UF Quaregnon à Colfontaine le 03/01
- 2 JRJ :
  - Classement 1ère JRJ (Namur – 30/01) : 2ème sur les 5 provinces
  - Classement 2ème JRJ (LLN – 28/02) : 4ème sur les 5 provinces

    - Classement général final : 3ème sur les 5 provinces
    - Classement général filles et garçons : 2ème sur les 5 provinces
- 3 filles sur 11 ont été retenues par l'AWBB pour le stage régional de Pâques 2010.

Sélection 97

Toutes les filles licenciées nées en 1997 ont été contactées par courrier.
Sur les 45 filles invitées au 1er entraînement de dépistage le 08 novembre 2009, 36 se sont présentées.
Les absentes ont été réinvitées à l'entraînement suivant.
10 entraînements ont été organisés depuis le 08/11/09.
Sur 22 filles restantes, 12 effectives et 3 réserves seront retenues pour le début de saison 2010 – 2011.

Lysiane RIGAUX

Bilan des activités CTPH « Garçons »

Sélection 96

Les garçons retenus ont participé aux activités suivantes:

- 12 entrainements CTPH
- Stage CTPH 3 jours à la Toussaint (hall sportif de Frameries)
- Stage AWBB de 3 jours à la Noël (ADEPS Loverval)
- 2 JRJ :
    - Classement 1ère JRJ (Namur 30.01) : 3eme sur les 5 provinces
    - Classement 2ième JRJ (LLN 28.02) : 2eme sur les 5 provinces
    - Classement général final : 2eme sur les 5 provinces
    - Classement général filles et garçons : 2eme sur les 5 provinces
    - 3 garçons sur 12 ont été retenus par l'AWBB pour le stage régional de Pâques 2010.

Sélection 97

Tous les garçons licenciés nés en 1997 ont été contactés par courrier.

389 garçons ont été invités sur 3 entraînements
Les absents ont été réinvités à l'entraînement suivant
10 entraînements ont été organisés depuis le 8.11.2009.
22 garçons restant, 12 effectifs et 3 réserves seront retenus pour le début de la saison 2010

Berlinda CREMERS

Rapport d'activités de la commission de formation des arbitres (CFA)

Président : R. Mosciatti

Secrétaire : S. Poffé

Membres : J-M. Brédat, C. Crappe, C. Decock, M. Guilliaums, P. Lecomte, R. Marella, A. Squarserio, J. Turrisi, M. Vassart

❖ Réunions de la commission :

Lors de ces réunions la CFA a invité des membres de divers comités et/ou départements qui y ont participé.

	Invitations	Présences	Excusés
Brédat Jean-Michel	6*	6	-
Crappe Christian	7*	6	1
Decock Christian	6	3	3
Guilliaums Michel	6	6	-
Lecomte Pascal	6	3	3
Marella Raphael	6	6	-
Mosciatti Renzo	7*	7	-
Poffé Serge	7*	6	1
Squarserio Antonio	-	-	-
Turrisi Joseph	6	6	-
Vassart Maurice	6	5	1

Jean Michel rejoint la commission le 02-10-2009

Antonio prolongation congé

*Inclus la réunion de bureau le 24-11-2009 4 membres invités

Une réunion sera encore organisée après le cours d'arbitrage du Hainaut occidental.

❖ Réunion statutaire et tests physiques

Lors de la réunion statutaire du 09-09-2009, sur 153 arbitres provinciaux ayant renvoyé le formulaire d'inscription, 14 absents, 23 excusés.
Les tests physiques préalables ont été présentés par 44 arbitres, 2 d'entre eux ne les ont pas réussis.
Une séance de rattrapage s'est déroulée le 24 septembre 2009, 9 arbitres étaient présents, 5 ont effectué le test et réussi.

❖ Bilan colloque

Néant.

❖ Cours pour officiels de table

Aucune demande de cours pour officiels de table n'a été introduite à la CFA.

❖ Bilan examen candidats arbitres provinciaux

Examen provincial le 25/01/2010 à Péruwelz et le 26/01/2010 à Marcinelle.
11 arbitres ont été invités à passer l'examen obligatoire.

1 arbitre s'est présenté à Péruwelz, 4 arbitres se sont présentés à Marcinelle et 4 arbitres excusés.

❖ Bilan candidats régionaux

Le stage des candidats régionaux et jeunes élèves se déroulera à Spa, les 24 et 25 avril 2010.
Au terme d'un tour de table, la CFA transmettra au CP la proposition suivante : Aucun candidat régional ne sera proposé. Mais en accord avec le département arbitrage AWBB, nous proposerons trois jeunes élèves.

❖ Classifications des arbitres et visionnements

La classification des arbitres a été revue le 02/10/2009, la CFA a tenu compte des rapports de visionnement, de leur disponibilité et de leur présence aux colloques de la saison 2008-2009.

La province compte 166 arbitres d'avant la reforme de l'arbitrage tous classements confondus, 197 arbitres de niveau 1 (arbitre de club), 10 arbitres de niveau 2 (aspirant arbitre).

❖ Bilan cours Niveau 1

Sur base des formulaires d'inscription un cours de niveau 1 est programmé dans la région de Charleroi et à la demande du BC Colfontaine un dans la région de Mons.
8 candidats ont suivi le cours à Jumet et 22 candidats l'on suivi à Colfontaine.

❖ Bilan cours Niveau 2

La CFA a eu le souhait d'organiser un cours de niveau 2. Après plusieurs appels via le site et courrier aux secrétaires de club, la CFA n'a enregistré que 2 inscriptions.

❖ Bilan cours d'arbitrage

Afin de pallier au trop faible taux de renouvellement des arbitres, la CFA a organisé un cours d'arbitrage complet sur une période plus courte que la formation actuelle en plusieurs niveaux.
18 candidats représentant 13 clubs ont suivi ces cours. 17 d'entre eux ont réussi les examens théorique et pratique de fin de session. Leur candidature a été présentée à l'agréation du Comité Provincial.

Un second cours d'arbitrage est en cours dans le Hainaut occidental.

❖ Bilan des arbitres de Niveau1 et Niveau2

- Niveau1
  Depuis la réforme de la formation des arbitres saison 2008-2009 à ce jour, la province devrait compter 228 arbitres de niveau 1. Il est parvenu au secrétaire de la CFA 81 inscriptions pour la saison 2009-2010, 77 ont rentré un certificat et 50 ont fait parvenir leur fiche de prestations.
  Cinq arbitres de niveau1 ont suivi le cours d'arbitrage de janvier 2010 et ont été proposé et accepté par le CP comme arbitre candidat provincial lors de la réunion CP du 29/01/2010.
- Niveau2
  Les 10 arbitres de niveau2 qui ont suivi les cours lors de la saison 2008-2009 se sont inscrits pour la saison 2009-2010. 6 sont en ordre de document et 5 ont fait parvenir leur fiche de prestations au secrétaire de la CFA.
  Trois arbitres de niveau2 ont suivi le cours d'arbitrage de janvier 2010 et ont été proposés et acceptés par le CP comme arbitre candidat provincial lors de la réunion CP du 29/01/2010.

A douze reprises le secrétaire de la CFA a informé le CP de l'évolution de réception des fiches de prestations des arbitres de Niveau1 et 2 pour application du PC 1.

Dates des transmissions : 05/09/2009 ; 21/09/2009 ; 08/10/2009 ; 16/11/2009 ; 30/11/2009 ; 18/12/2009 ; 22/01/2010 ; 31/01/2010 ; 19/02/2010 ; 20/03/2010 ; 02/04/2010 ; 27/04/2010.

❖ Bilan école des jeunes

Cinq séances ont été données. Celles-ci se sont terminées le lundi 22 février 2010. Les 12 arbitres ont répondu présent, ils ont suivi les différents cours avec assiduité et se sont excusés dès qu'ils avaient un empêchement. Nous avons fait 4 soirées de théorie, une soirée où nous avons organisé 4 matchs à Mont-sur-Marchienne. Les 12 arbitres ont sifflé soit une soit deux mi-temps, lors de ces matchs ils ont été filmés et visionnés. Une soirée ou l'on a visionné les matchs avec les points d'attention a été organisée. Lors de ces différentes réunions, nous avons également organisé deux entraînements physiques où ils ont fait le test. Lors de la dernière réunion, nous leur avons fait faire un test écrit.

❖ Audition d'arbitres

Certains arbitres ont été invités à certaines de nos réunions afin d'être entendu pour diverses raisons.

❖ Divers

Suite au comportement sur le terrain ou en dehors de certains arbitres, plusieurs courriers ont été insérés sur le site.

La CFA remercie tous les clubs qui ont mis à disposition leurs installations et leur matériel.

Serge Poffé
Secrétaire

Renzo Mosciatti
Président